

**Aide-mémoire du Président – Huitième réunion du Groupe de travail I du CoC-EEI**  
**Lundi 31 mars 2008, 9 h 30 – 17 h 30**  
Vic Heard, Président

**1) Les travaux de la FAO portant sur l'appui institutionnel en faveur du développement agricole:** Les Membres ont noté qu'il s'agissait d'un domaine d'activité important où l'EEI a constaté une baisse progressive des capacités et de l'avantage comparatif de la FAO et que la direction avait accepté cette analyse et souscrit en grande partie aux recommandations de l'EEI. La FAO devrait maintenant jouer essentiellement un rôle de catalyseur et facilitateur et intervenir également au niveau des politiques mondiales. Plus précisément:

- a) On note de graves lacunes au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche en agriculture, notamment en Afrique subsaharienne. L'Organisation ne dispose toutefois que de peu de compétences spécialisées et peu de ressources pour s'attaquer à cette question. Un petit groupe ad hoc de Membres est convenu de rencontrer des représentants du Secrétariat de la FAO pour voir quel rôle de facilitation la FAO pourrait jouer;
- b) La formation, la vulgarisation, et en général, l'appui à la formation des agriculteurs restent des domaines d'activité importants où les travaux de la FAO ont eu des effets significatifs dans les pays en développement. Les Membres ont appuyé la proposition de l'EEI visant à examiner les atouts et faiblesses des écoles pratiques d'agriculture et d'autres approches, afin de mobiliser des partenaires autour de politiques et d'approches de renforcement des capacités et de transfert des connaissances;
- c) Le rôle limité joué par la FAO dans le renforcement des capacités de recherche devrait se concentrer sur l'établissement de réseaux avec diverses institutions, y compris des universités;
- d) La nouvelle approche suivie par la FAO pour le développement du secteur agroalimentaire, qui met l'accent sur les petites et moyennes entreprises agroalimentaires, mérite d'être appuyée, notamment afin d'encourager la croissance économique et la progression des carrières en milieu rural. On a souligné les rôles de facilitation, réglementation et normalisation qui incombaient aux pouvoirs publics. Il a été noté que la direction avait reconnu que la FAO n'avait pas d'avantage comparatif dans le domaine des technologies de transformation des produits agricoles et que le partenariat avec l'ONUDI pour la promotion des agro-industries était donc essentiel. Il a été décidé que les résultats de la nouvelle approche seraient évalués après une période appropriée;
- e) Les travaux sur les finances rurales devraient se poursuivre, en collaboration avec le FIDA et dans le contexte du développement du secteur agroalimentaire. Les activités de commercialisation devraient également se poursuivre dans le cadre du développement agroalimentaire.

**2) Priorités et critères pour l'allocation des ressources aux activités techniques de la FAO:**

Les Membres ont réitéré la priorité qu'ils accordaient à l'élevage, aux pêches et aux forêts ainsi qu'aux politiques alimentaires et nutritionnelles, alors que plusieurs Membres ont également réaffirmé l'importance qu'ils attachaient au rôle de la FAO dans le domaine des cultures. Un accord s'est dégagé sur la priorité fondamentale, qui allait à l'appui aux politiques et au renforcement des capacités, y compris pour les politiques et les capacités d'application des technologies en vue d'accroître la production. En ce qui concerne les critères retenus pour décider des priorités, les Membres ont réaffirmé leur accord avec les critères présentés dans l'EEI (tout en admettant que la possibilité d'attirer des ressources extrabudgétaires n'était pas un critère en soi et en notant que l'EEI ne l'avait pas proposé comme critère principal, mais comme un aspect à prendre en considération pour assurer un équilibre entre les ressources du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires (par. 1204 e) sur les priorités). S'agissant des priorités, les Membres ont noté ce

qui suit:

- a) l'importance des priorités régionales et de leur lien avec les grandes préoccupations à l'échelle mondiale;
- b) la nécessité d'analyser les besoins et les avantages comparatifs de la FAO selon une méthode allant du haut vers le bas tout en prenant connaissance de propositions allant du bas vers le haut en ce qui concerne les stratégies et les effets possibles de ces stratégies sur les priorités (dans ce contexte, les Membres ont noté que les stratégies étaient préparées pour chacun des secteurs, sauf pour le rôle de la FAO dans le développement des cultures, et ont suggéré qu'une telle stratégie soit également élaborée pour aborder les questions identifiées par l'EEI).

3) **Objectifs stratégiques:** Il convenait à ce stade d'élaborer les objectifs stratégiques, auxquels seraient reliés les différentes stratégies et thèmes prioritaires, dans le Cadre stratégique et le Plan à moyen terme.

4) **Objectifs des États Membres:** Comme on le lui avait demandé, la direction a présenté un document contenant un affinement et une mise à jour des objectifs mondiaux des Membres (voir en annexe). Les amendements suggérés comprenaient une révision des objectifs et un préambule reflétant l'importance des Objectifs du Millénaire pour le développement et des questions identifiées par les Membres, comme les changements climatiques et l'accès aux aliments. Lors du débat qui a suivi, il a été décidé que les objectifs des Membres se trouvaient au sommet de la structure hiérarchique des objectifs auxquels la FAO doit contribuer, en précisant dans chaque cas les moyens nécessaires pour y arriver; la direction a ajusté les objectifs, compte tenu des observations formulées précédemment par les Membres. Toutefois, même si on ne peut exclure de nouvelles propositions venant des capitales, l'EEI n'avait proposé aucun changement au libellé des objectifs, et il a été décidé que:

- a) les objectifs énoncés dans le Cadre stratégique de 1999 restaient appropriés et n'avaient pas besoin d'être modifiés. Le temps avait donné la preuve de leur validité et leur libellé avait été soigneusement pesé et négocié;
- b) une section du Cadre stratégique expliquerait le contexte général et il n'est donc pas nécessaire d'ajouter un préambule en tant que tel.

5) **Thèmes prioritaires:** Les Membres ont repris leur examen des thèmes prioritaires, en se concentrant sur leurs relations avec les trois objectifs, les objectifs stratégiques et les activités de l'Organisation. Les Membres ont rappelé que, comme convenu au cours de leurs débats précédents, les thèmes devraient être des domaines prioritaires pour l'Organisation et avoir un horizon temporel précis; en outre, un certain degré de flexibilité sera nécessaire pour les identifier et décider de leur renouvellement. Il était convenu que les thèmes prioritaires devraient contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques, mais n'étaient pas identiques à ces objectifs. Les thèmes présenteraient les caractéristiques suivantes:

- a) Être des thèmes-phare se prêtant à des activités de communication et de plaider pour des travaux de haute visibilité, ce qui permettra à l'Organisation de mieux mobiliser des ressources extrabudgétaires pour compléter les ressources du Programme ordinaire;
- b) Permettre la mobilisation de ressources extrabudgétaires assorties de moins de conditions et regroupées, conformément à la Déclaration de Paris, ainsi que le contrôle de l'usage de ces ressources par les Organes directeurs, en fonction des priorités convenues;
- c) Porter sur des questions transversales, mais pas exclusivement: par exemple, la question des moyens d'existence est une question transversale, alors que le Code de conduite pour une pêche responsable porte sur un domaine bien précis;

- d) Être limités en nombre, afin de réaliser leur objectif et servir de base à des activités de mobilisation et de communication concernant l'utilisation des ressources, même si la recommandation de l'EEI, qui préconisait au maximum six thèmes, pourrait être trop restrictive, car des ressources extrabudgétaires devraient également pouvoir être mobilisées à d'autres fins;
  - e) Avoir une durée limitée, correspondant au Plan à moyen terme, mais pouvoir être renouvelés ou modifiés et être assortis de buts et d'indicateurs clairement définis.
- 6) Il a été décidé que les thèmes prioritaires seraient identifiés par le Groupe de travail, lors de l'examen des objectifs stratégiques de l'Organisation.

## **Annexe 1: Présentation des critères proposés par la direction pour l'allocation des ressources**

- 1) Critères:
  - a) Appui aux Objectifs mondiaux des Membres, conformément au mandat et aux objectifs stratégiques de la FAO
  - b) Priorités exprimées par les Membres
  - c) Avantage comparatif démontré – par rapport à des concurrents et d'autres prestataires de service – et résultats déjà obtenus par la FAO
  
- 2) Information pour les priorités programmées:
  - a) Analyse des besoins et avantages comparatifs de la FAO: lien avec les priorités des Membres, selon les orientations du Groupe de travail
  - b) Vision d'ensemble et principaux objectifs: contribution aux Objectifs mondiaux; module pour les objectifs stratégiques; échéancier; et recentrage, le cas échéant
  - c) Principaux résultats prévus et bénéficiaires: prise en compte des résultats passés et propositions de recentrage
  - d) Questions liées à la mise en oeuvre: nouvelles modalités de travail, par exemple partenariat
  
- 3) Stratégies (dia 1):
  - Plaidoyer et communication
  - Aide en faveur des politiques et stratégies de développement
  - Données et statistiques de base
  - Renforcement des capacités
  - Situations d'urgence et réhabilitation
  - Investissement
  - Gestion des connaissances
  - Partenariats
  - Environnement et gestion des ressources naturelles
  - Pêches
  - Forêts
  
- 4) Stratégies (dia 2):
  - Politiques économiques, sociales, alimentaires et nutritionnelles
  - Intégration des questions de parité hommes-femmes et habilitation des femmes
  - Appui institutionnel au développement de l'agriculture
  - Activités conjointes avec l'AIEA
  - Terres et sols
  - Services juridiques
  - Transfert et essais pilotes de technologies de production
  - Technologies de production et protection intégrée
  - Élevage
  - Eau et irrigation

## Annexe 2: Document sur les Objectifs mondiaux

### Amélioration éventuelle des Objectifs mondiaux des Membres figurant dans le Cadre stratégique de la FAO 2000-2015

#### I - Contexte

Le Cadre stratégique de la FAO 2000-2015 définit comme suit les Objectifs mondiaux des Membres précités:

« ... trois objectifs mondiaux interconnectés, dont l'Organisation s'emploie à faciliter la réalisation par ses Membres, à savoir:

- a) accès de tous à tout moment à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici 2015;
- b) la contribution constante de l'agriculture et du développement rural durables, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité;
- c) la préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. »

Un bref document sur l'amélioration éventuelle de ces objectifs a été examiné par le Groupe de travail I à sa réunion du 29 janvier 2008, qui a conclu ce qui suit:

« Les Membres ont demandé à la Direction de formuler un avant-projet à examiner lors d'une future réunion en mars (selon le calendrier). Il a été noté que le libellé actuel des Objectifs avait été soigneusement négocié et qu'il faudrait être prudent si l'on y apportait des modifications. En outre, les considérations supplémentaires ci-après ont été formulées:

- a) le rôle éventuel d'un préambule aux Objectifs reflétant: la nécessité d'une action collective efficace, l'importance des changements climatiques, l'importance du développement et les OMD, en particulier l'importance de considérations liées à la parité hommes-femmes et aux besoins des enfants (même s'il était évident qu'il y avait une répartition des travaux au sein des Nations Unies et que la FAO ne traiterai pas tous les OMD sur un même plan);
- b) la question de savoir si le concept de l'accès à une alimentation adéquate figurant dans l'Objectif 1 devait être étoffé. Certains Membres ont également estimé, compte tenu du lien étroit entre l'alimentation adéquate et la nutrition et la pauvreté, que cet Objectif pourrait être rapproché de l'OMD 1;
- c) les incidences des changements climatiques dans les Objectifs ainsi que dans le préambule;
- d) un meilleur alignement des trois Objectifs sur le libellé de l'OMD;
- e) un examen plus approfondi de l'échéancier et des objectifs. À ce sujet, il a été convenu que les objectifs devraient être orientés vers l'avenir, alors que les actions relevant du Cadre stratégique seraient alignées sur le Plan à moyen terme d'une durée de six ans. À cet égard, l'horizon temporel des OMD, à savoir 2015, restait valable mais une perspective plus longue pouvait être adoptée. »

- Sur la base des remarques préliminaires formulées par le Groupe de travail I et compte tenu des vues de la Direction, une formulation révisée, qui s'en tient au nombre et à la substance des actuels Objectifs mondiaux, qui sont peu modifiés, tandis que des considérations supplémentaires ont été insérées dans un préambule, est présentée ci-après.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aborder deux questions lorsqu'il examinera un éventuel nouveau libellé du premier Objectif:

- L'horizon temporel du premier Objectif est-il encore valable, étant donné les tendances plus récentes et prévues qui s'écartent de celles qui se dégagèrent pendant la période 1998-1999?

- Le premier Objectif concerne la réduction du nombre de personnes qui souffrent de la faim, tandis que l'OMD vise la proportion de personnes; le libellé initial doit-il être maintenu?

Comme l'a également demandé le Groupe de travail I, une synthèse des résultats des principales réunions internationales, en particulier depuis la formulation des actuels Objectifs mondiaux est présentée en Annexe.

## II – Nouveau libellé éventuel des Objectifs mondiaux

Les éventuels amendements au texte actuel sont soulignés (ajouts) ou barrés (suppression).

Les Membres reconnaissent la nécessité d'une cohérence générale des politiques lorsque l'on engage une action collective et nationale dans les domaines relevant du mandat de la FAO, en ayant à l'esprit l'interface de l'alimentation et de l'agriculture avec les autres secteurs. Ces actions doivent viser les Objectifs du Millénaire pour le développement et permettre de relever les défis croissants tels que les changements climatiques et la rareté de l'eau, tirer tout le parti des avancées scientifiques et innovations techniques pour les Membres de la FAO, et être conformes aux transformations économiques et sociales supplémentaires que l'on attend dans les zones rurales, l'attention voulue étant accordée à la parité hommes-femmes, aux besoins des groupes vulnérables et à la promotion des emplois ruraux.

En conséquence, les Membres souscrivent aux trois objectifs mondiaux interconnectés que l'Organisation s'emploie spécifiquement à les aider à réaliser, à savoir:

- a. disponibilité pour tous, à tout moment, d'une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, et accès équitable de tous à celle-ci, de façon à réduire de moitié le nombre des personnes souffrant de sous-alimentation chronique d'ici à 2015 et à continuer à le faire diminuer;
- b. ~~la contribution constante de l'agriculture et du~~ le développement rural durables, y compris l'élevage, des les pêches et l'aquaculture et des les forêts, l'attention portant principalement sur la réduction de la pauvreté, tout en veillant aux contributions essentielles de ces secteurs au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité;
- c. la préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

## Résultats des principales réunions internationales - Synthèse

Les objectifs mondiaux des Membres cités dans le Cadre stratégique de la FAO 2000-2015 ont été formulés au cours de l'exercice biennal 1998-99. L'accent étant mis sur les réunions tenues depuis cette période, on trouvera ci-après une synthèse des conclusions des grandes réunions internationales sur le sujet. Les informations proviennent de diverses sources du système des Nations Unies, notamment d'un document établi par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU qui vise à communiquer à un public aussi vaste que possible et de manière synthétique ce que les ambassades auprès de l'ONU appellent désormais « *les objectifs, engagements et stratégies convenus lors des Conférences mondiales et des Sommets tenus depuis 1990 sous l'égide des Nations Unies* ».

### Historique

Une série de conférences et de sommets ont été organisés depuis 1990 sous l'égide du système des Nations Unies. Si, du fait de leur nature même, les forums du système ONU cherchent depuis toujours à faciliter le dialogue sur les politiques internationales, les conférences et sommets de ces dernières années sont exceptionnels dans la mesure où ils répondent à un appel lancé par les dirigeants de nombreux pays invitant à définir des valeurs, des objectifs, des stratégies et des programmes d'action sur tous les aspects du développement. De ces réunions au sommet s'est dégagée une vision sans précédent des défis auxquels la communauté internationale est confrontée et doit répondre de manière consensuelle. Menées selon le principe de la participation la plus active, ces rencontres ont débouché sur d'importantes déclarations politiques. Ainsi, lors du Sommet du Millénaire de 2000, un certain nombre d'objectifs et de cibles assortis de délais ont été adoptés. Plusieurs ont par la suite été intégrés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont largement contribué à maintenir l'élan donné en faveur des plus pauvres de la planète (voir en annexe la liste succincte des OMD).

L'ensemble d'objectifs, d'engagements et de stratégies, dont les OMD font partie intégrante, ainsi généré est désormais perçu comme le *Programme de développement des Nations Unies*. Ce dernier sert de cadre consensuel pour le développement et l'action aux niveaux mondial, régional et national. Le programme couvre des questions interconnectées, telles que la pauvreté, la faim, l'égalité des sexes, l'intégration sociale, la santé, la population, l'emploi, la sensibilisation aux droits de l'homme, l'environnement, le développement durable, les finances, la gouvernance. Il traite aussi de questions plus systémiques, comme l'impact différencié de la mondialisation, les inégalités entre pays et au sein des pays ou la participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale, ou plus politiques, comme les liens entre développement et conflit.

Deux grands principes ont présidé à l'établissement de ce programme dès sa conception, à savoir l'équité et l'égalité de toutes les personnes en tant qu'êtres humains et que citoyens, principe qui a amené la société civile à se rallier au processus participatif de l'ONU, et le partenariat. Tous les sommets et conférences ont rassemblé les principales parties prenantes, à savoir les gouvernements, les organisations du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Il en est résulté un partenariat mondial pour le développement, ainsi qu'un cadre de responsabilité mutuelle, désormais reconnu comme élément essentiel pour accélérer la réalisation des objectifs de développement.

### ***Aperçu général des réunions mondiales***

Convoqué sous les auspices de la FAO en 1996, le Sommet mondial de l'alimentation a fixé pour objectif la réduction de moitié du nombre de personnes sous-alimentées dans le monde avant 2015. Au sommet de suivi de 2002, les gouvernements ont adopté à l'unanimité une déclaration insistant pour que, comme prévu initialement, le nombre de personnes sous-alimentées soit ramené à quelque 400 millions avant 2015.

La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, s'est distinguée par l'ampleur de son ordre du jour, l'étendue de la collaboration nécessaire à sa préparation, qui a inclus les institutions de Bretton Woods et la participation d'un large éventail d'organisations professionnelles et d'autres organisations de la société civile. Dans le « Consensus de Monterrey » qui en a découlé, les gouvernements se sont engagés, avec le système multilatéral, à agir pour mobiliser des ressources intérieures, ainsi que pour promouvoir des flux de ressources privées, l'aide publique au développement, les échanges commerciaux, la réduction de la dette et la gouvernance du système économique mondial.

La même année (2002), le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg a adopté un ambitieux plan de mise en œuvre, soulignant à nouveau que la gestion durable des ressources naturelles mondiales doit être l'une des priorités de la communauté internationale.

D'autres réunions ont porté sur des questions d'importance mondiale comme les dimensions sociales diverses du développement, les problèmes et accords commerciaux ou les besoins particuliers de certains groupes de pays (pays les moins avancés, petits États insulaires en développement, pays sans littoral).

La convocation à New York, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'Assemblée du Millénaire 2000 et du Sommet mondial 2005 mérite d'être mentionnée, compte tenu du niveau de participation et de l'ampleur de l'ordre du jour de ces forums. La Déclaration adoptée par l'Assemblée du Millénaire et approuvée par les dirigeants de 189 pays constitue une référence sur le plan politique. Si les OMD reflètent les principaux engagements pris par l'Assemblée du Millénaire, le Sommet mondial de 2005 a été organisé pour donner suite à l'Assemblée du Millénaire et des autres conférences mondiales.

Le document final de ce dernier Sommet réitère sans équivoque la détermination des gouvernements d'assurer la réalisation pleine et entière des objectifs convenus lors des principaux sommets et conférences du système des Nations Unies. Autrement dit, tous les objectifs convenus sur le plan international ont été entérinés non seulement par l'Assemblée qui les a définis, mais aussi par le Sommet de 2005. Le même document final soulignait « *le rôle vital joué par les grandes conférences et sommets des Nations Unies consacrés aux questions économiques, sociales et environnementales qui ont promu une vision globale du développement et défini des objectifs largement partagés* ».

### ***Grandes lignes du programme***

Il est impossible de présenter dans ce court document la grande variété des questions traitées dans les réunions susmentionnées, ni la portée complexe des actions prévues. Toutefois, on peut essayer de donner une idée des grandes orientations de l'ordre du jour, comme suit:

#### Appropriation au niveau national

L'une des recommandations les plus régulièrement formulées lors de ces conférences et de ces sommets mondiaux est que les pays doivent assumer pleinement la responsabilité de leur développement. Cette responsabilité est la conséquence de leur souveraineté. Le corollaire est que chaque pays doit être libre de choisir sa propre stratégie de développement, qui ne doit pas seulement tenir compte des circonstances particulières du pays, mais aussi être formulée et mise en œuvre sous la responsabilité du gouvernement. Il est essentiel que tous les donateurs acceptent le principe de l'appropriation nationale des stratégies de développement.

#### Intégration des politiques économiques, sociales et environnementales

Un autre thème récurrent est la cohérence. Bien que les sommets et conférences thématiques soient axés sur des questions bien particulières, chaque réunion touchait également à d'autres domaines, dans la mesure où il existe d'importantes interconnexions entre tous les domaines d'action, tandis que les deux sommets mondiaux de 2000 et de 2005 ont rassemblé toutes ces questions dans un programme de développement consensuel à l'échelle des Nations Unies. Toutefois, chacun sait qu'une telle cohérence est difficile à assurer dans la pratique. Les réunions mondiales ont affronté ce problème en soulignant de manière explicite la diversité des grands objectifs, tout en plaidant en faveur du domaine particulier sur lequel elles portaient. C'est ainsi que les forums aussi bien sociaux qu'environnementaux ont reconnu que le développement économique était indispensable pour assurer la sécurité économique, tout en rappelant que le bien-être de l'humanité exigeait également que soient reconnus les impératifs du progrès social et de la durabilité écologique.

#### Nécessité de cadres porteurs

Le partenariat international forgé grâce aux conférences et aux sommets mondiaux a permis d'insister sur les conditions que les pays devaient eux-mêmes créer pour garantir l'efficacité d'actions plus spécifiques, y compris le soutien de la communauté internationale. C'est pourquoi un large éventail de conditions économiques, sociales, politiques et autres ont été identifiées comme faisant partie intégrante d'un environnement porteur.

#### Politiques économiques appropriées

Lorsque les forces du marché et le secteur privé jouent un rôle capital dans le développement, les politiques économiques revêtent une importance particulière, en partie parce qu'elles peuvent contribuer directement à la réalisation des objectifs de développement, mais aussi parce qu'elles influencent les actions des particuliers, des entreprises et d'autres acteurs de l'économie. Les sommets et conférences mondiales ont donc souligné la nécessité d'adopter des politiques macroéconomiques appropriées.

#### Progrès social

Les sommets et conférences ont longuement examiné les principales composantes du « progrès social » telles que l'éducation, la formation, la santé, dont la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres grandes maladies, le logement, l'eau et l'assainissement, les mesures de protection sociale, notamment au profit des membres les plus vulnérables ou défavorisés de la société, et la lutte contre la toxicomanie.

#### Justice et insertion sociales

Les sommets et conférences ont cherché des solutions aux grands problèmes en matière de justice et d'insertion sociales, notamment en ce qui concerne l'équité et le soulagement de la pauvreté, l'égalité des sexes, la protection des enfants, les possibilités de développement pour les jeunes, l'appui aux personnes âgées, la reconnaissance des droits des peuples autochtones, l'attention à prêter aux réfugiés et aux personnes déplacées et, ce qui touche plus directement au mandat de la FAO, la nutrition et la lutte contre la faim.

#### Protection de l'environnement

Les sommets et conférences ont identifié les principaux facteurs de durabilité dans ce domaine, à savoir des modes de consommation et de production adaptés, la prise de conscience de l'impact du changement climatique, l'expansion des sources d'énergie renouvelables, la lutte contre la désertification, la protection de la diversité biologique et des écosystèmes essentiels, tels que les forêts et les océans, ainsi que des mesures de préparation aux catastrophes naturelles et de réduction de leur impact.

#### Environnement international porteur

Les réunions mondiales ont reconnu que les obstacles au développement sont souvent indépendants des pays, notamment s'il s'agit de pays en développement défavorisés. Elles ont donc cherché à remédier à la pénurie de ressources financières, au risque de transmission internationale des crises financières, à la dette extérieure trop élevée, aux difficultés de coordination à l'échelon international des politiques macroéconomiques, à l'impact négatif éventuel des politiques commerciales des pays les plus développés, au coût trop élevé ou au transfert insuffisant des technologies et aux rigidités des déplacements internationaux de main-d'œuvre. Elles ont étudié les moyens de renforcer les flux de capitaux privés extérieurs et l'APD, les sources novatrices de financement, l'impact positif des flux migratoires internationaux, les débouchés commerciaux à l'échelon international et les transferts de technologies, notamment pour les technologies de l'information.

#### Réduction des inégalités entre pays

Des efforts particuliers ont été consentis pour tenir compte des besoins particuliers de certains groupes de pays, tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, la priorité à donner à l'Afrique étant constamment soulignée.

---

### *Objectifs du Millénaire pour le développement (résumé)*

- 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2: Universaliser l'accès à l'enseignement
- 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4: Réduire la mortalité infantile
- 5: Améliorer la santé maternelle
- 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- 7: Assurer un environnement durable
- 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement